



**Note d'unité n°M2E NO 2017 - 017 C décision du 20 juin 2017
portant délégation de signature du Directeur de l'Unité Opérationnelle
Maintenance des équipements et système des espaces [M2E] Nord-Ouest
aux chargés d'affaires, de plan de prévention et de marchés de l'UO M2E Nord-Ouest
en matière de sécurité et hygiène sur les opérations avec entreprises extérieures**

Le Directeur de l'Unité Opérationnelle M2E Nord-Ouest,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu l'Instruction générale 435 (IG435) en vigueur, relative aux « Missions des responsables de sites de la RATP - Mise en œuvre des dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des personnes, spécifiques aux lieux de travail » ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2015-59 consentie le 08 juillet 2015 au Directeur du département M2E par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n°M2E-G-NG 000452 consentie le 8 septembre 2015 au Directeur de l'Unité Opérationnelle M2E Nord-Ouest par le Directeur du département M2E.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- PORET Laurent, Chargé d'affaire,
- GOUSSET Eric, Chargé d'affaire,
- COLIN Dominique, Chargé d'affaire,
- CROISSANT Guy, Chargé d'affaire,
- CHAPON Christophe, Chargé d'affaire,
- THALIEN Marc, Chargé d'affaire,
- BLANC Frédéric, Chargé d'affaire,
- BELLAFKIH Abdessalam, Chargé d'affaire,
- LEGRIS Kevin, Chargé d'affaire,
- COSTANTINI Maurice, Chargé d'affaire,
- MAURIAC Gaël, Chargé d'affaire,
- GILLET Jean-Michel, Chargé d'affaire,
- DAVID Alain, Chargé d'affaire,
- DIONGUE Naby, Chargé d'affaire,
- LAUF Fabrice, Chargé d'affaire,
- SAINT OMER Denis, Chargé d'affaire,
- VIEUGE Robert, Chargé d'affaire,
- LUCAS Cédric, Chargé d'affaire,
- LEROY Patrice, Chargé d'affaire,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins et dans le cadre de l'activité de l'Unité Opérationnelle M2E Nord-Ouest :

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre, par la RATP en tant qu'entreprise utilisatrice, des prescriptions définies par les articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail et applicables aux interventions d'une ou plusieurs entreprises extérieures sur un site de la RATP pour les besoins d'une opération réalisée dans le cadre de l'activité de l'UO M2E Nord-Ouest, quel que soit sa nature, pour laquelle M2E est donneur d'ordre au sens de l'IG435. Ces actes sont notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.
- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions définies par les articles R.4532-1 et suivants du code du travail et incombant à la RATP en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil. Ces actes sont notamment les lettres de mission désignant les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, de donner délégation à :

- SARRIA Isidore, Responsable QSE de l'UO M2E Nord-Ouest

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1 de la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation N° NO 2017 - 017 B du 14 avril 2017.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 20 juin 2017

Claude CHAUMOT

Directeur de l'Unité Opérationnelle M2E Nord-Ouest